



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 8 AVRIL 2015

À 17 H 08

PROCÈS-VERBAL 15-04

Sont présents :

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

Étaient aussi présents :

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Michel Cloutier	Directeur du service de l'exploitation et de la livraison du service client
M. Patrick Dobson	Directeur du service de l'entretien et de l'environnement client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice des finances et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

RÉSOLUTION 034-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 MARS 2015 -**

RÉSOLUTION 035-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2015.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2015 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 MARS 2015 -**

Les suivis qui devaient être effectués ont tous été réalisés.

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

RÉSOLUTION 036-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau, en référence à la lettre du collectif parue dans La Tribune, demande une rencontre avec le comité de transport adapté.

Monsieur Bruno Vachon rappelle à Mme Croteau que des discussions ont déjà été amorcées avec les représentants des organismes qui requièrent des services additionnels.

Madame Noëlla Bell

Madame Bell demande l'ajout d'un concessionnaire de laissez-passer sur la rue Alexandre.

6. TARIFICATION SPÉCIALE AU COMPTANT LORS DE CERTAINS ÉVÉNEMENTS MAJEURS -

RÉSOLUTION 037-15

CONSIDÉRANT la politique de la STS de favoriser l'utilisation du transport en commun lors de grands événements;

CONSIDÉRANT QUE la STS désire réduire la tarification au comptant à 1 \$ lors d'événements majeurs pendant la période estivale;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la tarification au comptant soit et est réduite à 1 \$ de midi jusqu'à la fermeture du réseau lors de l'événement suivant :

-La Fête nationale du Québec en Estrie, le 23 juin 2015;

Et de 16 h jusqu'à la fermeture du réseau du lundi au vendredi et toute la journée les samedis et dimanches sur l'ensemble des circuits lors des événements suivants, aux mêmes conditions que les années antérieures, soit une réévaluation annuelle de la collaboration et en échange de visibilité médiatique :

- La Classique Pif Vacances Transat, du 29 juin au 5 juillet 2015;
- La Fête du Lac des Nations, du 14 au 19 juillet 2015;
- Le Festival des Traditions du Monde, du 12 au 16 août 2015.

- ADOPTÉ -

7. **MANDAT À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL
POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES ET POUR
OCTROYER UN OU PLUSIEURS CONTRATS DANS LE
CADRE D'UN ACHAT UNIFIÉ DE MINIBUS POUR LE
TRANSPORT ADAPTÉ POUR LES ANNÉES 2016-2019 –
RÉSOLUTION MODIFIÉE -**

RÉSOLUTION 038-15

ATTENDU QUE certaines sociétés de transport en commun membres de l'Association du transport urbain du Québec désirent acquérir des minibus polyvalents pour le transport adapté pour la période 2016-2019, et qu'à cet effet, un appel d'offres pour un achat unifié a été lancé;

ATTENDU QU'à cet effet, *la Société de transport de Sherbrooke (STS)* avait adopté la résolution 116-14 le 12 novembre 2014 pour l'acquisition de minibus polyvalents et pour mandater la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (CI-APRÈS LA « STM ») pour entreprendre à l'occasion de cet achat unifié, toutes les démarches et procédures nécessaires pour procéder à un appel d'offres conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, et éventuellement pour adjuger un contrat au soumissionnaire conforme ayant déposé le prix le plus bas;

ATTENDU QU'il est prévu d'accorder une marge préférentielle sur le prix soumis pour le minibus polyvalent de base égale à dix pour cent (10%) sur la valeur canadienne ajoutée;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution déjà adoptée en regard de l'acquisition de minibus polyvalents;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

De mandater la STM à entreprendre, pour et au nom de la STS et à l'occasion d'un achat unifié qui aura lieu conjointement avec la STM et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder par appel d'offres pour l'acquisition d'un maximum de minibus pour le transport adapté pour la période 2016-2019;

D'approuver un ajustement du prix des minibus polyvalent de base d'un maximum de 10% en fonction d'une marge préférentielle établie sur la valeur canadienne ajoutée («VCA») comme suit :

- a) Un ajustement entre 0 à 6 %, établie proportionnellement à la VCA obtenue entre 20 et 60 % :
- b) Un ajustement de 4% si sept (7) parmi les onze (11) activités d'assemblage final sont effectuées au Canada, soit : l'installation et l'interconnexion du moteur, de la boîte de vitesse et des essieux, incluant le système de freinage; l'installation et l'interconnexion des équipements de chauffage et de climatisation; l'installation des

systemes électrique et pneumatique; l'installation des systemes de porte; l'installation des sièges passagers; l'installation des mains courante; l'installation de la girouette et de la rampe d'accès; les essais sur toute; l'inspection finale; et la préparation pour livraison.

De mandater la STM :

- i. pour octroyer au plus bas soumissionnaire conforme une fois la marge préférentielle appliquée sur le minibus polyvalent de base, pour et au nom de la STS, le contrat pour l'acquisition d'un maximum de 10 minibus pour le transport adapté pour la période 2016-2019, et ce, en autant que le montant total du contrat pour la STS ne dépasse pas 1 450 000 \$ avant taxes, plus un montant additionnel de 40 000 \$ avant taxes pour les contingences tel que prévu au règlement R-035; et
- ii. pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;

De mandater la Société de gestion et d'acquisition de véhicules de transport s.e.n.c. (AVT s.e.n.c.) pour gérer tous les volets du projet d'acquisition unifiée des minibus polyvalents pour le transport adapté.

Que la résolution 116-14 du 12 novembre 2014 soit et est abrogée et remplacée par la présente résolution.

Que la présente résolution soit et est conservée aux archives sous le numéro A14-20.

- ADOPTÉ -

8. **LETTRE D'ENTENTE 2015-01E ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE (STS) ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS D'ENTRETIEN DE LA STS (CSN) – PRIME POUR L'AJOUT DE TÂCHES – PRÉPOSÉS AU SERVICE -**

RÉSOLUTION 039-15

ATTENDU QU'un accord de principe est intervenu entre la Société de transport de Sherbrooke et le Syndicat des travailleurs d'entretien de la STS (CSN) pour déterminer de nouvelles conditions de réalisation de divers travaux sur les bâtiments et équipements;

ATTENDU QUE cette entente remplace la lettre d'entente 2008-01E;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil approuve la lettre d'entente 2015-01E et autorise le président et la directrice générale à signer ladite entente laquelle remplace l'entente 2008-01E.

QUE l'entente 2015-01E soit et est déposée suivant l'article 72 du code du travail et conservée aux archives sous le no A12-15.

- ADOPTÉ -

9. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR
"TRAVAUX À L'HEURE POUR L'ENTRETIEN DES PORTES
MONTANTES DE GARAGE" - APPEL D'OFFRES STS-1035 -**

RÉSOLUTION 040-15

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation (STS-1035) a été lancé auprès de fournisseurs pour obtenir des prix sur les taux horaires pour l'entretien des portes montantes de garage;

ATTENDU QUE les soumissionnaires suivants ont déposé des prix :

- Installation Sylvain Pelletier inc.
- Portes de garage Ruel et Fils inc.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la plus basse soumission conforme de «**Installation Sylvain Pelletier inc.**» pour le contrat de **Travaux à l'heure pour l'entretien des portes montantes de garage** soit et est approuvée le tout tel que déposé par le chef de l'approvisionnement et inclus à la présente comme en faisant partie intégrante.

Que ledit rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A15-09.

- ADOPTÉ -

10. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR
"IMPRESSION DE PORTE VIGNETTES, VIGNETTES
HOLOGRAPHIQUES ET SUPERCARTES" - APPEL D'OFFRES
STS 15-02 -**

RÉSOLUTION 041-15

A soumissionné :

Graphiques Pentagone Itée 71 912,26 \$

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la seule soumission conforme de **Graphiques Pentagone Itée** pour l'**impression de porte-vignettes, vignettes holographiques et supercartes** au prix de soixante et onze mille neuf cent douze dollars et vingt-six (71 912,26 \$) toutes taxes incluses soit et est approuvée.

Que la directrice générale soit et est autorisée à permettre la levée d'option de deux périodes additionnelles d'un an chacune au prix de soixante-quatorze mille soixante-neuf dollars et soixante-trois (74 069,63 \$) pour l'année 2 du contrat et de soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-douze dollars et dix-sept (76 292,17 \$) pour l'année 3 du contrat toutes taxes incluses si les conditions sont favorables à une telle levée d'option.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A15-10.

- ADOPTÉ -

11. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -**

RÉSOLUTION 042-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de mars 2015 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -

Madame Danielle Berthold félicite le RUTASM pour avoir manifesté son intérêt à introduire un dialogue constructif avec la STS.

Monsieur Robert Pouliot confirme que la porte demeure ouverte pour le dialogue.

Madame Chantal L'Espérance qualifie la situation difficile au transport adapté dû au fait des choix budgétaires qui doivent être faits.

Madame Christine Couture relève le fait que tout changement dérange et qu'il demande des adaptations pour tous, autant les clients que la STS.

Monsieur Bruno Vachon réitère que la confiance mutuelle est essentielle dans la recherche de solutions pour régler des problèmes.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 17 h 27

Sherbrooke (Québec), le 8 avril 2015

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire